DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_101-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 NOVEMBRE à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 22 octobre 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-CINQ en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, M AGOYER Rodolphe, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, Mme BRUN Christelle formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés :
M PERAN Emmanuel donne pouvoir à Mme DUVAL
Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine donne pouvoir à M FEVRIER

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme Minier.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

***

Délibération 2026-101 – Finances – Budget principal - Subvention exceptionnelle pour l'organisation du Forum des associations

M. Christian FAYE, adjoint en charge des sports et de la vie associative, rappelle que le forum des associations s'est déroulé le samedi 5 septembre 2026 de 8h30 à 12h30.
L'organisation de cet évènement municipal majeur pour la vie des associations communales a bénéficié notamment de l'intervention de l'association « Jardins d'Antan ».
L'association a effectivement fourni les galettes saucisses nécessaires à cette édition 2026, comme cela était le cas les années précédentes.
La demande de subvention relative à cette dépense financière n'ayant pas été soumise au vote lors de la séance du 26 janvier 2026, le montant effectivement à la charge de l'association n'étant alors pas connu, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Jardins d'Antan » d'un montant de 143.07 € (facture de 118.38€ auprès de l'entreprise GASNIER et 24.69€ auprès de SUPER U).

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_101-DE

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur Christian FAYE, Adjoint à la Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à L' UNANIMITÉ, décide de :
. AUTORISER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 143.07 € à l'association « Jardins d'Antan » en compensation des frais engagés dans le cadre de l'organisation du forum des associations 2027 ;
. DIRE que la subvention sera versée à hauteur et sur présentation des factures correspondantes par l'association « Jardins d'Antan » ;
. AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Mme Cémline MINIER

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL